

Concours d'idées pour la propagande et le programme du Heimatschutz

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **8 (1913)**

Heft 1: **Die Rhätische Bahn**

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONCOURS D'IDÉES

pour la propagande et le programme du Heimatschutz.

Le Comité de la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque invite les membres de la société à participer à un concours d'idées pour la propagande et le programme du Heimatschutz.

Le Comité offre ainsi aux membres de la Ligue, qui jusqu'ici n'avaient point été à même d'exprimer publiquement leurs idées et leurs vœux, l'occasion de prendre une part active à son œuvre. Il espère également, de cette manière, entrer en rapport plus intime avec les sociétaires et organiser un concours qui soit accessible à tous.

Le Comité prie donc tous les membres de la Ligue de bien vouloir lui communiquer par écrit toutes les idées, les propositions et les projets propres à encourager la diffusion des idées et des tendances du Heimatschutz ou à lui ouvrir de nouveaux champs d'activité. Il prie en même temps ses correspondants de l'autoriser à publier ses rapports dans le Bulletin ou à en faire tel usage qui lui semblera bon.

Ces rapports devront être conçus dans un esprit très objectif et rédigés aussi brièvement que possible. Il n'est pas nécessaire que ce soient des articles très littéraires et très complets. On désire plutôt de courtes notices que chacun peut rédiger d'après ses propres expériences et ses réflexions. On tiendra moins de compte de la valeur littéraire de ces travaux que des idées pratiques et utiles qu'ils contiendront. Les concurrents sont priés de restreindre leur travail à la valeur d'une ou de deux pages imprimées de notre bulletin.

Comme pour les concours précédents les travaux ne porteront pas de signature, mais simplement un « motto ». Ce « motto » sera répété sur une enveloppe contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Tous les travaux devront être envoyés avant le 1^{er} mars 1913 à M. le Dr J. Coulin, rédacteur du « Heimatschutz, 65, Eulerstrasse, Bâle.

Une commission nommée par le Comité central examinera les travaux et décernera les récompenses avec l'approbation du Comité. Une somme de 100 frs., divisée en trois prix, sera affectée à cet usage. Les travaux primés seront reproduits en tout ou en partie dans le Bulletin, à moins que l'auteur n'en décide autrement en envoyant son article.

Sur le désir des auteurs leurs travaux leur seront renvoyés par l'office du Contrôle central, à Berne. On est prié en les réclamant d'indiquer le « motto ».

Zurich, en novembre 1912.

Le Comité central de la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque.